

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

### Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation  
13/10/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

25/10/2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : BUDGET COMMUNAL : MODIFICATION DES OPÉRATIONS D’INVESTISSEMENT**

Par délibération n° D2023\_03\_23\_13, le budget communal a été voté avec la création de 3 opérations d’investissement : opération n°1-services techniques, opération n°2-voiries et opération n°3-aménagement centre-bourg.

Suite à une erreur matérielle, le centre des finances publique a enregistré les opérations sous les numéros suivants : opération n°10-services techniques, opération n°11-voiries et opération n°12-aménagement centre-bourg.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire propose de modifier les opérations d’investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **DE MODIFIER** les opérations d’investissement tel que présenté ci-dessous :

- ✓ L’opération n°1 services techniques devient l’opération n°10 services techniques
- ✓ L’opération n°2 voiries devient l’opération n°11 voiries
- ✓ L’opération n°3 aménagement en centre-bourg devient l’opération n°12 aménagement en centre-bourg

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



La secrétaire de séance  
Céline MIGNÉ



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 19 octobre 2023**
**Date de la Convocation**  
 13/10/2023

**Nombre de conseillers**

 En exercice : 16  
 Présents : 13  
 Votants : 13

**Votes**

 Pour : 13  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**Date d’Affichage**  
 25/10/2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL : MODIFICATION**

Suite au changement de nom des opérations, il convient de modifier la DM n°1 approuvée lors du conseil municipal du 21 septembre dernier.

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget communal pour l’exercice 2023 a été validé par délibération en date du 23 mars 2023.

Dans le cadre de l’exécution du budget, il convient d’ajuster les inscriptions budgétaires : intégration du résultat du budget annexe Lotissement les Hortensias suite à sa clôture et modification du montant des dotations en amortissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	681 – Dotations aux amortissement	+17 030.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté		+33 920.56
012 – Charges de personnel		+15 390.56			
67 – Charges exceptionnelles	673 – titres annulés sur exercices antérieurs	+1 500.00			
<b>TOTAL</b>		<b>+33 920.56</b>			<b>+33 920.56</b>
SECTION D’INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Opération n°11 - VOIRIES	2152 – Installations de voirie	+10 300.00	040 – Opérations d’ordre de transferts entre sections	2804112	+17 030.00
21 – Immobilisations corporelles	2188 – Autres immobilisations corporelles	+6 730.00			
<b>TOTAL</b>		<b>+17 030.00</b>			<b>+17 030.00</b>

Paraphe

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20231019-10\_19\_2023\_02-DE

S<sup>2</sup>LO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**La secrétaire de séance**  
**Céline MIGNÉ**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 19 octobre 2023**

**Date de la Convocation**  
13/10/2023

**Nombre de conseillers**  
*En exercice :* 16  
*Présents :* 13  
*Votants :* 13

**Votes**  
*Pour :* 13  
*Abstention :* 0  
*Contre :* 0

**Date d’Affichage**  
25/10/2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VENDEE EAU – PROGRAMME « CHAQUE GOUTTE COMPTE » CONVENTION D’ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES : SIGNATURE DE LA CONVENTION**

La commune de St Julien des Landes et Vendée Eau ont signé une convention d’accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » le 17 mars 2021.

L’article 5 – durée de la convention prévoit que « la convention est établie pour une durée de 24 mois » et que dans le cas où l’action ne serait pas finalisée au bout du délai des 24 mois, une nouvelle convention pourra intervenir à échéance.

M. le Maire rappelle que Vendée Eau subventionne les propositions d’accompagnement d’équipements des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » selon les modalités suivantes :

- taux de 40%

- plafond des dépenses de 10 000€ par collectivité et seuil de 5 000€ par bâtiment

La commune a déjà bénéficié d’une subvention de 2 206.60€ pour le changement de robinetterie dans divers bâtiments communaux. La commune peut encore prétendre à une subvention de 1 793.40€.

M. le Maire propose de renouvellement la convention d’accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » avec Vendée Eau.

Paraphe

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 085-218502367-20231019-10\_19\_2023\_03-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **RENOUVELLE** la convention cadre pour l'accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » entre la commune de St Julien des Landes et Vendée Eau
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**La secrétaire de séance**  
**Céline MIGNÉ**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Céline Migné, is located to the right of the text.

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 19 octobre 2023**
**Date de la Convocation**  
 13/10/2023

**Nombre de conseillers**
*En exercice :* 16  
*Présents :* 13  
*Votants :* 13

**Votes**
*Pour :* 13  
*Abstention :* 0  
*Contre :* 0

**Date d’Affichage**

25/10/2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS :** BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : VENDEE EAU – PROGRAMME « CHAQUE GOUTTE COMPTE » : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal, que la collectivité s’est engagée avec Vendée Eau dans le programme « Chaque goutte compte », convention d’accompagnement pour la maîtrise et la réduction des consommations d’eau des branchements communaux.

Un état des lieux de nos bâtiments a été réalisé par les services techniques en lien avec Vendée Eau et des pistes d’amélioration ont été repérés. Un chiffrage a été réalisé.

Pour rappel, Vendée Eau participe à hauteur de 40% du montant des équipements avec un plafond des dépenses de 10 000€ par collectivité et un plafond de 5 000 euros par bâtiment.

Monsieur le Maire présente le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Batiments	Montant HT	Organisme	Participation
Ecole publique	286.84	Vendée Eau : 40%	631.08
Vestiaire Foot	356.87		
Salle omnisports	839.00	Auto financement	946.63€
Salle polyvalente	95.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 577.71</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 577.71</b>

Paraphe

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Vendée Eau dans le cadre du programme « Chaque goutte compte »
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

**Le Maire**  
**Joël BRET**



**La secrétaire de séance**  
**Céline MIGNÉ**

A blue ink signature, likely belonging to Céline Migné, is written in a cursive style.

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 19 octobre 2023**

Date de la Convocation  
13/10/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

25/10/2023

L’an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

**ABSENTS EXCUSES** : BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CONVENTION OPERATIONNELLE D’ACTION FONCIERE EN VUE DE RECONVERTIR UNE FRICHE ECONOMIQUE DE L’ILOT « RESISTUB » AVEC L’EPF, LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DU PAYS DES ACHARDS : AVENANT N°2**

Monsieur le Maire présente l’avenant n°2 de la convention opérationnelle d’action foncière en vue de reconvertir une friche économique de l’Ilot « Resistub ».

Est modifié l’article 3 – Engagement financière de l’EPF et 2 articles sont ajoutés :

- L’article 19.3 : fond destiné aux travaux de requalification des friches industrielles
- L’article 20.1 : versement des avances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** l’avenant n°2 à la convention foncière avec l’EPF, la communauté de communes du Pays des Achards et la commune de St Julien des Landes relative aux actions foncières visant à reconvertir une friche économique « Resistub »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.  
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire  
Joël BRET



La secrétaire de séance  
Céline MIGNÉ





Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/57

**OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes et la Communauté de communes du Pays des Achards - Ilot Resistub**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de reconvertir une friche économique, Resistub, approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 8 juin 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à reconvertir une friche économique – RESISTUB,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

05 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ LE